



Obligation de poser ces congés à la convenance de l'employeur ?

Par **mlecherifa_old**, le **13/11/2008** à **13:43**

Bonjour, j'occupe un poste de standardiste et possède donc un planning variable une semaine sur deux comme suit :

semaine A : 8h30/12h30 - 13h30/17h

semaine B : 10h/12h30 - 14h/19h

Aussi je souhaiterais savoir si mon employeur peut m'obliger toute l'année à poser mes congés sur mes semaines A. En effet moi je préfère les poser sur ma semaine B pour récupérer mon fils plus tôt de chez la nounou, mais il refuse. De plus je dois systématiquement m'arranger avec 2 autres collègues pour assurer mon remplacement.

Merc d'avance pour votre aide.

Chérifa

Par **Visiteur**, le **13/11/2008** à **16:09**

bonsoir,

l'employeur a l'initiative des départs en congés, il fixe donc lui même la date des congés. donc il peut vous imposer de prendre vos congés quand ça l'arrange.
désolée.